

DEMANDE DE RÉORIENTATION INTERNE 2019 - 2020

(Y compris pour les étudiants inscrits dans un IUT)

Attention :

- ✓ Lors de réorientation, les demandes d'inscription en L1, PACES pour la rentrée 2019-2020 sont traitées via Parcoursup.
- ✓ Pour les candidats ayant suivi une formation dans une université française, la fiche accueil « Arrivée » (demande préalable de transfert est à utiliser.
- ✓ En cas de demande de réorientation interne après inscription (après la rentrée) et en cours d'année (2nd semestre) , il est inutile d'effectuer une demande d'inscription tardive.

(A déposer par l'étudiant à la scolarité demandée)

N° étudiant : **N° National ou INE :**

(Université Dijon y compris IUT)

OBLIGATOIRE si l'Étudiant déjà inscrit à l'Université (Dijon ou autre en France) ou bachelier depuis 1995

NOM : **Prénom :**

NOM usuel (marital) :

Nationalité : **Date de naissance :** / /

Adresse :
.....

N° portable et (ou) Tél. :

E-mail :

SOLLICITE UNE INSCRIPTION :

Préciser l'année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant)

BACCALAURÉAT :
Année Série Département d'obtention

ÉTUDES APRÈS LE BACCALAURÉAT

Année d'inscription	Nom de l'Université	Diplôme(s) préparé(s) depuis l'obtention du baccalauréat	Résultats obtenus
20..... - 20.....			
20..... - 20.....			
20..... - 20.....			
20..... - 20.....			
20..... - 20.....			

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- les relevés des notes obtenues au bac et après le baccalauréat
- une enveloppe timbrée libellée à l'adresse de l'étudiant
- une lettre de motivation et les justificatifs éventuels

(NB: Il est indispensable de connaître les raisons de votre demande. Votre argumentation pourra être déterminante au niveau de la décision finale).

Date : Signature de l'Étudiant

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

AVIS de la Commission pédagogique du diplôme demandé
(motivé si défavorable)

Date :
(Nom et signature)

AVIS du Directeur UFR d'accueil
(motivé si défavorable)

Date :
(Nom et signature)

A transmettre au Pôle Formation et Vie Universitaire pour décision du Président de l'Université (lors d'un avis négatif)